

**Formulaire d'annonce de travaux
non soumis à autorisation, en zone à bâtir.**

Propriété de Nom : Prénom :

Rue : Localité :

Parcelle N° Nom du bâtiment :

Date des travaux : **Durée :**

Nature des travaux à effectuer. Cocher ce qui convient.

- Réfection de façades, sans modifications d'ouvertures, sans changement de matériaux et/ou couleurs et sans isolation périphérique.
- Changement de fenêtres, portes, volets, stores, sans changement d'apparence.
- Réfection toiture, isolation toiture intérieure ou extérieure, couverture, avant-toits, ferblanteries, sans changement des matériaux et/ou couleurs.
- Pose d'échafaudage sur le domaine privé.
- Changement partiel de chauffage, (entretien-réparation), sans changement de type de chauffage.
- Travaux intérieurs, sans création de nouvelle entité habitable, pour autant que l'indice d'utilisation du sol soit respecté. (plan à fournir, avec mention de la nouvelle affectation)
- Pose de canalisations et conduites privées. (plan à fournir)
- Modification du terrain naturel par remblai ou excavation dont la hauteur est inférieure à 150cm.
- Construction de murs de clôture, de soutien, pose de clôture, de palissades, de portail, dont la hauteur est inférieure à 150cm.
- Ré aménagements des extérieurs avec changement de nature du sol, création de places, pose d'enrobé.
- Plantations en bordure de parcelle.
- Installation d'une cheminée de jardin ou similaire.
- Pose à durée limitée (- de 3 mois) de construction mobilière utilisable, chapiteau, caravane.

Pose à durée limitée (-de 6 mois) de construction mobilière à but agricole, serre.

Autre travaux explications :

.....
.....
.....
.....
.....

Bases légales

Si ces travaux ne sont pas soumis à autorisation, ils doivent cependant respecter certaines règles et lois, notamment :

Loi d'application du code civil suisse (LCCS)

Loi et ordonnance sur l'Energie (OURE)

Loi sur les résidences secondaires (LRS)

Loi sur les routes (LR)

Règlement de police de la Commune de Riddes

Règlement communal des constructions et des zones. (RCCZ)

Directive communale : Horaires et directives des chantiers à la Tzoumaz

Signature du demandeur :

Atteignable au numéro suivant :

Adresse complète pour éventuelle correspondance

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ce document est à retourner à la commune de Riddes :

Service des constructions, Rue du Village 2, 1908 Riddes

par e-mail à constructions@riddes.ch